

PV MOT-A-MOT DU CONSEIL GENERAL DU 20 JUIN 2016, A LA SALLE MULTIACTIVITES

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 21 mars 2016
 - Procès-verbal mot à mot de la séance du 21 mars 2016
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 21 mars 2016
4. Comptes 2015
 - Présentation par l'Exécutif
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Entrée en matière / Discussion / Vote
5. Informations de l'Exécutif
6. Questions

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des Conseillers généraux

Intervention de Fontannaz Bertrand: Monsieur le Président de la municipalité, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public, je vous souhaite la bienvenue et ouvre la séance du Conseil Général de Collombey-Muraz du 20 juin 2016. Le Conseil Général a été convoqué par courrier individuel du 1er juin 2016, soit dans le délai de 15 jours voulu par notre Règlement.

Les séances du Conseil Général étant publiques, la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour au pilier public, sur le site internet communal et aux médias par les soins du secrétariat municipal.

Je dois excuser ce soir, pour le Conseil Général, Monsieur Eric Lattion, Alain Valvona et Alain Schönmann. Je cède maintenant la parole à Samuel Rouiller pour l'appel nominatif des Conseillers généraux et vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de Rouiller-Monay Samuel: Bonsoir,

Angst Stéphane : Présent

Bétrisey Nicole : Présente

Borgeaud Jacques : Présent

Chervaz Véronique : Présente

Clay Robert : Présent

Clerc Laurent : Présent

Corminboeuf Laurent : Présent

Cottet Pascal : Présent

Cottet Bugnon Véronique : Présente

Cretton Nathalie : Présente

Delaloye Gilles : Présent

Delarze Madeleine : Présente

Fontannaz Bertrand : Présent

Gay Bernard : Présent

Gex-Fabry Alexis : Présent

Gex-Fabry Dominique : Présent

Gex-Fabry Romain : Présent

Hohenauer-Udriot Maryline : Présente

Joris Guillaume : Présent

Kilchenmann Jürg : Présent

Knubel Natércia : Présente

Kunz Reto : Présent

Lattion Eric : Excusé

Mariaux Joël : Présent

Moerch Philippe : Présent

Morisod David : Présent

Norton Anne-Lise : Présente
Oberson Patrick : Présent
Parvex Romain : Présent
Perret Cédric : Présent
Rhyner Roger : Présent
Rouiller-Monay Samuel : Présent
Sallin Didier : Présent
Schmid Daniel : Présent
Schönmann Alain : Excusé
Sotillo José : Présent
Tenthorey Frédéric : Présent
Turin Alexis : Présent
Valvona Alain : Excusé
Vannay Damien : Présent
Vannay Jérôme : Présent
Vieux Cédric : Présent
Vieux Edgar : Présent
Vuille Côme : Présent
Zürcher Cédric : Présent
Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Le décompte fait état de 40 Conseillers, le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Je vous fais part d'un certain nombre de communications :

- S'agissant de la commission de révision de notre Règlement, celle-ci s'est déjà rencontrée à 7 reprises. Elle se réunira en principe encore 2 fois pour repasser en revue les changements projetés et finaliser son rapport final. Les propositions de modifications seront examinées lors de la séance d'automne.
- Quant au Règlement communal pour vignettes et autorisations de stationnement, le Bureau a défini le processus en vue d'une deuxième lecture et l'a communiqué à la municipalité. Tout d'abord, il a été décidé que la commission du Conseil Général qui allait se pencher une deuxième fois sur ce sujet devait être composée de nouveaux membres. Par conséquent, ça ne sera pas la commission "édilité, urbanisme et agglomération" qui s'y attellera. Ensuite, le processus à proprement parler, a été arrêté de la manière suivante :
 1. La municipalité élabore des propositions de modifications à l'intention de la commission de deuxième lecture.
 2. La municipalité avise le Président du Conseil Général dès qu'elle est prête.
 3. Le Président du Conseil Général convoque une séance constitutive de la commission de deuxième lecture; lors de cette séance et des suivantes, le Conseil Municipal ou son représentant présentera des propositions à ladite commission.
 4. La commission travaille sur le Règlement et présente ses changements ainsi que son rapport au Conseil Général.

- Il y a quelque temps déjà, j'avais rappelé certaines règles de base, notamment que chaque Conseiller général doit rester poli et garder la courtoisie nécessaire lorsqu'il s'adresse à un collègue. Je me dois ce soir de vous informer que cette règle est également valable lorsqu'un Conseiller général s'adresse à un membre du Conseil Municipal et vice-versa du reste.

Avez-vous des questions ou des remarques particulières à formuler ? Ce n'est pas le cas, je passe sans plus attendre au point 2 de l'ordre du jour.

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Fontannaz Bertrand: L'ordre du jour se compose de sept points. Il est actuellement affiché à l'écran. Avez-vous des propositions ou des oppositions à formuler ? Ce n'est pas le cas, de facto l'ordre du jour est accepté tel que présenté. Je vous remercie.

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 21 mars 2016

Intervention de Fontannaz Bertrand: Lors de notre dernière assemblée, notre secrétaire était absent. Selon notre Règlement, en cas d'absence de ce dernier, le Vice-Président assume la tenue du procès-verbal, ce qu'il a fait et je l'en remercie. Je tiens également à relever que lors d'une séance du Bureau, il avait été prévu qu'en cas d'absence simultanée du secrétaire et du Vice-Président, il fallait nommer un secrétaire ad-hoc. Avant le début de la séance du 21 mars 2016, l'ADG m'a indiqué spontanément que Véronique Chervaz était disposée à tenir le procès-verbal en cas de besoin. Il n'a pas été nécessaire de recourir à ses services mais je tiens tout de même à la remercier pour sa disponibilité. Ceci étant précisé, nous allons maintenant nous prononcer sur le procès-verbal mot à mot et sur le procès-verbal décisionnel.

S'agissant du procès-verbal mot à mot de la séance du 21 mars 2016, j'invite les membres du Conseil Général qui auraient des remarques ou des observations à s'exprimer.

Je demande aux scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot à mot de la séance du 21 mars 2016 sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Abstention ? Refus? Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Je prie les scrutateurs de rester là. S'agissant du procès-verbal décisionnel de la séance du 21 mars 2016, je donne la parole à l'assemblée. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton. Je suis désolée mais j'ai juste une petite remarque.

Intervention de Fontannaz Bertrand: S'il vous plaît, je vous demande de vous annoncer lorsque vous prene la parole : Nathalie Cretton, Alliance de gauche, comme ça on le sait.

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, Nathalie Cretton, ADG. Donc j'ai juste une remarque à faire, c'était concernant le PV décisionnel de la séance plénière d'avant, où j'avais justement demandé au point 4: "examen et approbation du budget 2015" que c'était écrit, alors que c'était 2016. Et dans le

nouveau procès-verbal décisionnel à la page 3, tout en-bas, donc point 4, lettre b), c'est écrit petit correctif en page 3 concernant la date du budget 2017. Donc il y a de nouveau une erreur, voilà.

Intervention de Fontannaz Bertrand: C'est juste. C'est du budget 2016 ! Autre remarque ? Madame Delarze.

Intervention de Delarze Madeleine : Madeleine Delarze ADG, je note que dans le PV décisionnel, au point 13 : "question" dernier paragraphe de la page 8, il est écrit en fin d'intervention : "l'objet relève de la compétence de la paroisse, une enquête est en cours". Alors que dans le PV mot à mot, à la page 79, 4ème paragraphe avant la fin, il est écrit : franchement on en a absolument aucune idée. Donc je trouve qu'il y a une grande nuance et que le PV décisionnel n'est pas correct dans son énoncé. Si vous voyez ce que je veux dire.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Alors je vous prie de faire une proposition de modification du PV décisionnel.

Intervention de Delarze Madeleine: Je propose l'inscription suivante en respectant ce qui est écrit dans le PV mot à mot : Alors l'objet relève de la compétence de la paroisse, le Conseil Municipal n'est pas du tout au courant.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Très bien, on note cette proposition de modification. Autre proposition de modification ?

Intervention de Delarze Madeleine: Moi je pourrais encore dire juste quelque chose ! Je m'excuse, mais alors toujours au point 13, aux questions, il manque dans le PV décisionnel une demande de Monsieur Cédric Perret, sur les défibrillateurs. Il demandait que le remplacement soit noté sur le site Internet, le PV mot à mot, page 79. Même si la demande a été effectuée cela aurait pu être noté.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Donc votre proposition de modification, c'est de rajouter...

Intervention de Delarze Madeleine: Je n'ai pas de proposition, je dis simplement que ça aurait pu être noté.

Intervention de Fontannaz Bertrand: D'accord alors nous restons sur les deux propositions de modifications, d'accord. Autres propositions de modification ? Ce n'est pas le cas. Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel avec les deux modifications proposées sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Abstentions ? Refus ? Merci le procès-verbal décisionnel avec les deux rectificatifs est accepté à l'unanimité.

Voilà, les procès-verbaux ont été approuvés, nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour.

4. Comptes 2015

Intervention de Fontannaz Bertrand: Nous allons procéder maintenant à l'approbation des comptes 2015. Comme vous l'avez vu, la commune boucle l'exercice 2015 dans les chiffres noirs avec une marge d'autofinancement de 5,1 millions de francs. Comme la situation n'était plus arrivée depuis 2011, je tenais à le relever.

Je rappelle que selon l'article 7 de la loi sur les communes, le Conseil Général doit se réunir pour approuver les comptes avant le 30 juin. En cas de refus des comptes, ceux-ci sont renvoyés au Conseil Municipal pour un nouvel examen. Une seconde assemblée doit être réunie dans les 60 jours afin de se prononcer à nouveau. En cas de deuxième refus, le Conseil d'Etat tranche dans les 60 jours.

Nous allons traiter ce point de la façon suivante:

- a) L'exécutif va nous fournir des explications.
- b) Le rapporteur de la commission de gestion va nous faire part du rapport de ladite commission.
- c) L'organe de révision va nous faire part de son rapport.
- d) Les chefs de groupe, puis l'assemblée, vont s'exprimer sur l'entrée en matière.
- e) En cas d'acceptation nous allons passer à la discussion de détail des comptes 2015.
- f) Nous entamerons le débat final et
- g) Nous passerons au vote final.

Y a-t-il des questions sur cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas. J'invite le Président de la municipalité, Monsieur Yannick Buttet, à nous faire part du message du Conseil Municipal et de ses explications.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public, chers collègues du Conseil. Et bien cette année vous avez vu que nous sommes satisfaits des comptes que nous pouvons vous présenter, comme le Président l'a rappelé, nous bouclons non seulement dans les chiffres noirs, mais aussi avec une marge d'autofinancement beaucoup plus élevée que ce qui était prévu à l'élaboration du budget et ça, ça n'est pas seulement le fruit du hasard c'est surtout l'engagement qui a été mené durant ces dernières années par les autorités mais aussi par la population de Collombey-Muraz. En résumé les revenus 31'019'920'74 millions, les charges 25'911'523.38 millions. Ce qui nous donne cette fameuse marge de 5'108'397.36 millions, et un résultat de 510'553.56. Tout cela avec des investissements nets d'un peu moins de 9,3 millions. Pourquoi ces investissements nets qui sont également nettement inférieurs aux prévisions du budget, et bien il y a plusieurs raisons : Il y a des investissements qui ont été reportés en fonction de l'avancement des procédures, il y a des investissements qui ont été abandonnés, et puis il y a surtout une économie qui a pu être effectuée sur la construction du complexe dans lequel nous nous trouvons puisque ici, la construction a coûté environ 3,3 millions de moins que ce qui était prévu. Donc 38,4 millions plutôt que 41,7. Donc ça c'est à mettre sur le compte d'un suivi du chantier très strict de la part de l'architecte, de la part des autorités également mais également du prix de la construction qui actuellement est relativement favorable. Concernant les charges de fonctionnement, elles ont augmenté de 1,85% mais c'est lié en particulier avec les subventions accordées, on pense notamment aux factures qui sont reportées par le canton sur les communes notamment la facture sociale qui augmente de manière impressionnante chaque année.

Par contre, les recettes sont en plus nette augmentation puisque nous avons 2'699'420.74 millions de plus que ce qui était prévu au budget, ça c'est lié en particulier aux impôts sur les personnes physiques, donc et une toute petite partie sur l'impôt sur les personnes morales ainsi que sur les différents contributions, on pense aussi à la taxe déchets qui nous rapporte environ 1 million par année. Concernant la maîtrise des charges, on en a beaucoup parlé ici lors de l'élaboration des différents budgets, bien nous sommes parvenus à maintenir les charges de personnel en-dessous de ce qui était prévu au budget, 1,62 % de moins que prévu et surtout les biens et services 4,16 % de moins que ce qui était prévu au budget. Alors même que là, des efforts avaient été effectués pour finalement empêcher des dépenses trop importantes. ça, c'est lié en particulier à des économies sur l'achat de matériel, matériel scolaire alors il y a pas du tout d'économies au détriment de la formation qui ont été effectuées, mais du côté des écoles et de l'administration, et bien chaque achat fait maintenant l'objet d'une réflexion plus approfondie. Egalement des coûts d'énergie, comme nous avons terminé le renouvellement de notre éclairage public et bien maintenant, le matériel qui a été installé consomme moins et le fait d'avoir également posé des compteurs électriques et bien ça nous a permis de diminuer la facture. Si je viens rapidement aux indicateurs comme vous avez déjà tous pu lire les différents rapports, le degré d'autofinancement reste insuffisant et nous sommes maintenant à 55 %. Pour devenir suffisant il faudrait arriver à 60 %. Pour rappel en 2014 nous n'étions qu'à 10,2 %. Donc nous sommes passés de 10,2 à 55 %. La dette nette par habitant s'élève aujourd'hui à Fr. 4'758.-- donc ça reste un endettement mesuré mais nous savons que là, c'est l'emplacement où il faudra mettre les efforts pour les années qui viennent, de manière à juguler l'endettement net par habitant. Nous arrivons heureusement à la fin de ce gros cycle d'investissements et vous avez eu l'occasion de le lire aussi, que ce soit dans la presse, dans les rapports ou d'entendre aussi la municipalité vous présenter les différents investissements qui restent, notamment la station d'épuration qui sera un gros morceau. L'amortissement comptable, et bien cette fois-ci on est revenu dans la norme, comme vous savez que le canton impose un amortissement général au global de 10 % nous respectons tout à fait cette obligation liée à la législation cantonale. Et pour terminer, nous vous avons mis aussi, en annexe comme finalement c'est le dernier exercice de cette législature, c'est le dernier exercice que la municipalité actuelle pourra commenter, nous avons mis l'évolution entre le plan quadriennal au moment où la municipalité a pris ses fonctions et le résultat tel que vous l'avez sous les yeux aujourd'hui. Donc le plan quadriennal, si vous regardez pour le budget où les comptes 2015, le plan quadriennal en 2013 prévoyait pour 2015, 1 million de marge d'autofinancement et nous sommes à plus de 5 millions. Donc c'est là qu'on peut voir aussi les efforts qui ont été effectués ainsi que le spectre du découvert qui a souvent été évoqué, qui s'éloigne petit à petit.

Pour conclure je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont permis ce très bon résultat à commencer par vous toutes et vous tous les élus du Conseil Général, les collègues du Conseil Communal, l'administration communale et puis surtout toutes les habitantes et habitants de Collombey-Muraz, parce que c'est eux surtout qui font les efforts que ce soit du côté des... surtout des nouvelles recettes mais aussi certaines charges qui ont diminué. Pour terminer l'exercice 2016 c'est un peu tôt pour en causer, mais nous sommes optimistes du côté de la municipalité dans la mesure où de nouvelles mesures d'économies et de recettes, de nouvelles recettes ont été prises lors de l'élaboration du budget que vous avez approuvé en décembre dernier, donc nous sommes optimistes pour ces résultats 2016 et nous espérons que ces comptes 2015 soient le tournant dans notre situation financière et que nous repartions maintenant vraiment à la hausse. Merci beaucoup.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur le Président de la municipalité. J'invite le rapporteur de la commission de gestion, Monsieur Jürg Kilchenmann, à prendre la parole.

Intervention de Kilchenmann Jürg: Jürg Kilchenmann, rapporteur de la commission de gestion. Mesdames et Messieurs bonsoir.

Je vais pas tout vous lire le rapport mais la partie intéressante, je commencerai par l'entrée en matière. L'entrée en matière sur les comptes 2015 a été acceptée à l'unanimité par les membres de la Cogest.

a. Examen des comptes 2015

Préambule. Cette année la Cogest a été surprise en bien des comptes 2015, la Cogest salue aussi la très bonne qualité du message du Conseil Municipal, ce dernier nous donne des points de comparaison, de nombreuses explications ainsi que des graphiques utiles à notre analyse des comptes. La qualité du message de l'organe de révision NOFIVAL, est également relevée. Ce travail en amont nous facilite grandement la tâche est réduit ainsi le nombre de nos questions, vu que les principaux écarts entre comptes et budget sont commentés dans le message du Conseil Municipal.

b. Au niveau du fonctionnement

Concernant les charges de fonctionnement, la Cogest constate que les augmentations des charges sont maîtrisées vu l'évolution de la population. Nous constatons aussi une gestion rigoureuse des natures 30 et 31. L'augmentation des charges Fr. 471'623.38, largement compensée par une augmentation des recettes pour 2'699'420.74 millions, nous donne une marge d'autofinancement de Fr. 5'108'397.36 millions en augmentation de 77.34 % par rapport au budget 2015. L'augmentation de la facture sociale nature 36 de Fr. 770'265.35 continue. Il est vrai que les différences importantes entre comptes et budget + 9,23 % sont pour la plupart des données budgétaires sous-estimées par le canton et sur lesquelles le Conseil Municipal n'a pas d'emprise.

c. Au niveau des recettes

Les comptes bouclent avec un excédent de recettes de Fr. 2'699'420.74 millions, soit 9.53 % par rapport au budget. Au niveau des impôts perçus, si l'impôt par habitant (le total de tous les impôts) est de Fr. 2'369.-- en augmentation de Fr. 139.-- par rapport à 2014, l'impôt sur le revenu des personnes physiques par habitant est lui en diminution. Il passe de Fr. 1'510.-- pour 2015, alors qu'en 2014 il était de Fr. 1'523.-- et encore de Fr. 1'611.-- en 2013. L'augmentation des impôts est principalement due à la hausse de l'impôt sur la fortune des personnes physiques de 49,8 %. Ce qui nous donne Fr. 515'310.--, hausse que le Conseil Municipal n'arrive pas à expliquer, et de la hausse des droits de mutation de 124 % Fr. 453'060.--. Ces hausses sont exprimées par rapport aux comptes 2014. L'impôt sur la fortune, pour les personnes physiques, a augmenté de près de 50 % alors que l'impôt sur le revenu n'augmente que de 3,3 %. Cela interpelle la Cogest sachant que l'augmentation de la fortune se situe entre 133 millions et 400 milles pour un taux d'imposition se situant entre 1,25 et pour 3,75 pour mille. Une comparaison concernant la rubrique 9 "finances et impôts" pour les 4 dernières années. Si on compare les revenus moins les charges selon les comptes, il en ressort l'évolution suivante : Pour 2012 c'était de 21'537 millions. En 2013 = 19'954 millions. En 2014 = 19'916 millions et en 2015 = 22'449 millions. La Cogest se réjouit de l'inversion de la tendance en espérant que cela se poursuive en 2016. Ce qui semble être le cas selon les dires du Conseil Municipal, compte tenu des premiers mois déjà écoulés.

d. Au niveau des investissements.

Pour 2015 les investissements restent importants avec la finalisation du chantier de Sous l'Eglise et la mise en service de l'EMS ainsi que la construction de la nouvelle aile du collège des Perraires. Le taux de

réalisation se situe à 65,4 %, contre 73,4 en 2014. Le montant des investissements nets représente Fr. 9'287'849.30 millions, soit une baisse de Fr. 6'280'850.70 millions par rapport au budget. Cette situation est principalement due à des reports sur 2016, à un décalage sur des chantiers importants et à la réalisation et la facturation des travaux à cheval sur deux exercices. Principaux écarts en chiffres :

Ecole Sous-l'Eglise/Perraires/Corbier Fr. 2'683'532.60 millions

Salle multiactivités et EMS, moins Fr. 2'163'183.65 millions

Routes communales, moins Fr. 126'672.70 millions

Places d'arrêt des Brêches, moins Fr. 110'646.65.

Approvisionnement et alimentation eau potable, moins Fr. 447'676.60

Assainissements et traitement des eaux usées, moins Fr. 713'148.05

A noter que l'économie sur les coûts de construction du complexe de Sous-l'Eglise est proche de 3,3 millions, soit 38,4 millions au lieu des 41,7 millions prévus. La non réalisation de tous les investissements budgétisés est normale car il n'est pas toujours possible de respecter les calendriers, compte tenu des aléas des procédures et des conditions de réalisation. La Cogest relève que pour les dernières années les investissements ont régulièrement été bien inférieurs au budget.

Comparaison des investissements compte budget de 2012 à 2015 en millier de francs : 2012 comptes / budget, il y avait 15'623'000 millions francs au compte. Et au budget, il y avait 16'028'000 millions. Donc une différence de moins Fr. 405'000.-- . En 2013 la différence était de 8'185'000 millions. En 2014 la différence était de 8'777'000 millions et en 2015 la différence était de 6'281'000 millions, toujours en négatif.

e. Questions concernant les comptes 2015 et réponses du Conseil Municipal

La Cogest a adressé une série de questions au Conseil Municipal afin de garantir la meilleure information possible aux membres du Conseil Général. Nous avons décidé de reproduire ces questions avec les réponses, en annexe du présent rapport. Le but est de faciliter le travail des groupes politiques dans leur préparation et par contre-coup d'éviter un flot de questions lors du plenum. La volonté de la Cogest n'est bien sûr pas d'éviter tout débat au plenum, chaque membre ou groupe politique restant libre de poser toute question. Les questions d'ordre général qui ont été posées et les réponses apportées sont par contre reproduites ci-après :

Question 1) Les investissements des dernières années ont toujours été bien en-dessous des estimations du budget. Une meilleure estimation serait à faire lors de l'élaboration du budget. Une réactualisation des investissements à long terme est-elle prévue ? La réponse du Conseil Municipal : Des facteurs externes contribuent à empêcher la réalisation de tous les investissements prévus dans l'année, ceci est particulièrement vrai pour des ouvrages importants dont la réalisation s'étale sur plusieurs années. Il paraît osé de réduire artificiellement un budget d'investissement calculé au plus juste en prenant le risque de dépassement. L'actualisation des investissements se fait quant à elle en permanence.

Question 2) Pour 2016 le budget prévoit des investissements de 4'670'700 millions, où va-t-on se retrouver avec les reports de 2015 ? Des projets sont-ils abandonnés ? La réponse du Conseil Municipal : Non, pas d'abandon de projet. Comme annoncé lors de présentation du budget, les reports sont déjà intégrés au budget 2016.

Question 3) Concernant la hausse des rentrées fiscales, y-a-t-il eu des recettes extraordinaires surtout au niveau de l'impôt sur la fortune ? Réponse : Non.

Question 4) Concernant les amortissements, le rapport NOFIVAL en page 11 mentionne 11.7 et le message du CM sous 2.1 amortissements indique 10.03. Ne devrait-on pas avoir la même méthode pour les deux rapports ? Réponses : Explications page 11 NOFIVAL et page 26 du document comptes, 11,7 % d'amortissements globaux comptables et financiers. Point 2.1 du message nature 33, c'est les amortissements comptables tels qu'exigés par l'OFINCO.

Question 5) Suite à la remarque du rapport NOFIVAL en page 13 registre des contribuables, comment se font les transferts de contribuables entre le canton et la commune ? Réponse : Par un accès informatique sécurisé entre les services cantonaux et la commune.

Question 6) En page 34 du message du Conseil Municipal, il est mentionné une subvention de Fr. 8'649'902 millions pour l'école et l'EMS. Va-t-on toucher moins vu l'économie réalisée lors de la réalisation du projet ? Réponse : Le calcul de la subvention se fait en relation avec le coût annoncé lors de la décision. Forfait pour certains postes et coûts effectifs pour d'autres. Globalement, les coûts sont identiques. Les économies ne portent pas toujours sur des montants subventionnés.

Question 7) Concernant la répartition des charges de personnel, bien que le montant de la nature 30 soit correct, nous constatons que la répartition de ces coûts, il y a parfois des grandes différences entre le budget et les comptes. Y a-t-il eu des réorganisations ou des adaptations de cahier des charges ? Réponse : Effectivement, les différences s'enregistrent particulièrement dans les comptes liés aux fonctions techniques et du service des travaux publics, voirie et eaux potable et usées. Cela découle de la répartition des heures effectives.

Question 8) Pour l'UAPE quelle est la répartition des enfants par rapport aux tranches de revenu ? Bon je vous fais grâce de la tranche de revenu vous avez tout cela dans le rapport. Et les réponses concernant les rubriques des comptes de fonctionnement et d'investissements se trouvent dans une annexe au présent rapport.

f. EMS

Nos questions avec les réponses du CM sont également en annexe du présent rapport. Il en ressort que la nouvelle SA va étaler son premier exercice sur deux ans comme la loi le lui permet. Comme la Fondation est appelée dans le même temps à disparaître, la Cogest n'a pas investigué plus à fond dans ce domaine. Il conviendra de rester attentifs à la capacité de l'EMS de pouvoir faire face au remboursement de la dette, lequel représente un montant de près de Fr. 320'000.-- par an. Nous, on a calculé 2 % de Fr. 16'160'000 millions à dégager du fonctionnement de l'institution, ce qui représente un remboursement de la dette sur 50 ans.

g. Contrôle du compte 72 Traitement des déchets par une délégation de la Cogest

Le but de la sous-commission est de contrôler les pièces justificatives relatives à la gestion des déchets qu'il s'agisse de la récolte ou de l'élimination de ces derniers.

h. SATOM - déchets

Dans les faits, la SATOM facture mensuellement les prestations pour l'élimination des déchets, l'administration ventile la facture selon les postes de dépenses suivants : Ordures des habitants 720 318 20; Déchets communaux 720 318 10 et la STEP 711 318 30. Par ordures des habitants on comprend les déchets des ménages et des entreprises. Par déchets communaux on comprend les poubelles publiques, les déchets liés à l'exploitation et aussi les gazons et branchages engendrés par l'exploitation du domaine public. Pour la STEP, il s'agit des boues, de l'incinération des boues sèches. L'administration nous informe des chiffres analytiques suivants : Tonnage des déchets 2014: 2028,10 tonnes. Tonnage des déchets 2015 : 2'176.51. Hausse du tonnage de 148.41, ce qui fait 7,3 %. Compte tenu de l'augmentation du nombre d'habitants + 322 habitants, cela donne une augmentation par habitant corrigée de + 3,95 %. Le poids moyen de déchets par habitant était de 256,6 kilos en 2015 (248,5 kilos pour 2014). Pour comparaison, la moyenne cantonale pour 2014 est de 265 kilos par habitant. Notre commune se situe donc dans la moyenne.

i. SATOM -déchetterie

Le coût facturé par habitant est de Fr. 28.-- Ce montant découle de la convention de base. A notre connaissance aucune analyse de ce prix n'a été demandée par la commune depuis la signature. Aucune modification de ce prix n'a également été effectuée par SATOM. En revanche la convention précise que ce montant pourrait être abaissé de Fr. 28.-- à Fr. 14.-- par habitant si la commune trouvait une solution pour la gestion des déchets verts. Evidemment, il faudrait que cette solution représente un coût inférieur à Fr. 14.-- par habitant. Dans le cas inverse, il vaudrait mieux continuer avec le modèle existant.

j. Scout papier

Le montant porté au compte 2015 représente deux années d'activité de ramassage par les scouts, 2014 + 2015. Un problème d'imputation est à l'origine de ce report d'une année sur l'autre. L'administration communale a en revanche négocié le tarif du tonnage du papier pour 2016. Même si dans les faits cette prestation coûte à la commune, il n'en reste pas moins une forme de subvention aux scouts qui plus est, rend service à la population.

k. Récolte des déchets

La récolte des déchets représente une part importante du coût final. Selon l'administration, pour le ramassage des ordures ménagères, il y a eu des négociations contractuelles et le dernier contrat est échu depuis le 31.12.2014, avec renouvellement tacite d'année en année sauf dénonciation une année à l'avance. Il convient de relever plus particulièrement un article du contrat qui fixe que : « En cas de modifications importantes du système de gestion des déchets, le présent contrat devient caduc, moyennant un délai d'un an à compter dès que l'adoption du nouveau Règlement est garantie. ». Lors de l'entrée en vigueur de la taxe au sac, cela sera certainement une modification importante du système et dans ce cadre un nouvel appel d'offres devra être envisagé. Comme toutes les communes seront concernées, elles devront certainement coordonner leurs démarches.

l. Conclusion

Les sommes portées au compte 2015 représentent la réalité des coûts engendrés par la récolte et le traitement des déchets.

m. Indicateurs financiers

Malgré l'embellie des comptes 2015, les indicateurs financiers ne s'améliorent pas de beaucoup. La prudence reste de mise. Le degré d'autofinancement passe certes de 10,2 % à 55 % mais cette valeur reste insuffisante. Moyenne 2014-2015 c'est 30,2 %. La capacité d'autofinancement par contre passe d'insuffisant en 2014 (4,3 % à bien en 2015 à 16,7 %) La moyenne des deux années est satisfaisante 10,9 %. Concernant le taux des amortissements ordinaires, nous sommes revenus dans le cadre légal avec un taux de 10 % de 2015. Pour l'endettement net par habitant qui se situe à Fr. 4'758 pour 2015, alors qu'il était à Fr. 4'449 pour 2014. Il se rapproche d'un endettement important à partir de Fr. 5'000.-- La moyenne cantonale au 31.12.2014 était de Fr. 1'385.-- alors qu'elle était de Fr. 1'187.-- en 2013.

n. Recommandation de la Cogest

La Cogest recommande à l'unanimité aux membres du Conseil Général d'accepter les comptes 2015 tels que présentés.

o. Vote Final

Cela étant la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

p. Conclusions et remerciements

La Cogest rappelle que ses recommandations ont toujours été faites par rapport à l'analyse des chiffres reçus. Si ces derniers sont en amélioration (marge d'autofinancement presque doublée par rapport au budget, soit une amélioration presque deux fois supérieures aux rentrées fiscales espérées par la hausse d'impôt proposée par la Cogest) c'est tant mieux. Et surtout le spectre d'un plan d'assainissement des finances en raison d'un éventuel découvert de fortune s'éloigne. La situation financière de notre commune malgré cette marge financière de plus de 5 millions reste quand même préoccupante puisque nous continuons malgré cela à nous endetter. Comme cet endettement est étroitement lié à nos investissements, la Cogest demeure plus que convaincue que le tableau prévisionnel des investissements doit être établi avec plus de rigueur et sur une période proche des 10 prochaines années. La Cogest a apprécié les échanges francs et directs, mais toujours courtois, qu'elle a eus avec le Conseil Municipal. La Cogest relève aussi la rapide mise à disposition des documents demandés, elle remercie aussi l'administration pour le bon accueil réservé aux commissaires lors de leur passage en son sein. La Cogest remercie le Conseil Municipal d'avoir accepté de la rencontrer en septembre 2016 pour une discussion avant qu'il n'établisse son budget 2017. La Cogest, dont l'enthousiasme et le très bon état d'esprit qui règne en son sein n'ont pas faibli depuis son entrée en fonction, espère que ce quatrième et dernier rapport sur les comptes communaux rencontrera le même écho favorable autour du plenum. Merci de votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur le rapporteur. J'invite l'organe de révision, la fiduciaire NOFIVAL, par Monsieur Lionel Coutaz, à nous faire part de son rapport.

Intervention de Coutaz Lionel : Bonsoir à toutes et à tous. En qualité de réviseurs, nous avons vérifié les comptes de la commune de Collombey-Muraz. Je rappelle que la responsabilité de l'établissement des comptes en revient au Conseil Municipal ici présent. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance pour faire ce travail. Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Selon notre appréciation, la comptabilité, le compte ainsi que l'évaluation des participations sont conformes à la loi et au règlement. Nous vous recommandons

d'approuver le compte qui vous est soumis et selon notre appréciation la commune est en mesure à faire face à ses engagements. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Coutaz. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière sur les comptes 2015. Je passe tout d'abord la parole aux chefs de groupe. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, cheffe de groupe de l'ADG. Monsieur le Président de la commune, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Président du Conseil Général, chers collègues du Conseil Général, Mesdames et Messieurs. En premier lieu, nous tenons à relever le travail de qualité du rapport fait par la commune qui nous donne une quantité d'informations et d'explications sur les comptes 2015. Nous tenons également à souligner le rapport très précis et fouillé de la Cogest, qui vient compléter le rapport de la commune. Ces deux documents furent une aide précieuse pour l'analyse des comptes 2015. Par rapport au budget 2015 le compte de fonctionnement enregistre une augmentation des charges d'environ Fr. 470'000.-- compensée par une forte augmentation des recettes de 2,7 millions. Ceci nous permet d'obtenir une marge d'autofinancement de 5,1 millions, qui est bien sûr au-delà de toutes nos espérances. De cette forte augmentation, il est à relever que nous avons enregistré une entrée extraordinaire de Fr. 400'000.-- correspondant à des intérêts intercalaires pour la part de l'EMS. Il est à noter que cette entrée extraordinaire n'existera donc plus en 2016. Les taxes sur les déchets, taxes de base et proportionnelles, et les taxes sur l'utilisation du site de la Croire nous rapportent Fr. 223'000.-- de plus. De plus, nous enregistrons encore une augmentation de la rubrique 92 "péréquation financière" pour Fr. 132'000.-- Les rentrées fiscales représentent à elles seules une augmentation de 1,7 millions par rapport au budget. Elles se répartissent comme suit :

- augmentation de Fr. 934'000.-- concernant l'impôt sur les personnes physiques
- une augmentation de Fr. 245'000.-- concernant l'impôt prélevé à la source.
- une augmentation de Fr. 418'000.-- concernant les droits de mutation.

Ce qui est surtout important de relever et qui est très étonnant, c'est qu'entre 2013 et 2014, les rentrées fiscales sur les personnes physiques avaient diminué de Fr. 400'000.-- Et que par contre, entre 2014 et 2015 nous constatons une augmentation de Fr. 934'000.-- pour une augmentation quasi similaire de la population. Ce qui est surtout important de relever et qui est très étonnant, c'est que cette forte augmentation de rentrées fiscales n'était pas du tout prévue dans le budget 2015. De ce fait, nous l'ADG, étions favorables à une augmentation des impôts pour l'année 2015. Et d'ailleurs la commune elle-même était consciente que cette hausse deviendrait inéluctable. Pour justifier notre position nous avons comme chiffres de base une baisse des rentrées fiscales sur les impôts des personnes physiques en 2013 et 2014 de Fr. 400'000.-- comme je l'avais dit, et une baisse du budget 2015 par rapport au budget 2014 de Fr. 30'000.--. Il est clair qu'aujourd'hui, au vu des comptes de 2015, l'augmentation des impôts devient plus si urgente et que notre inquiétude concernant un découvert imminent s'estompe quelque peu. Espérons que cette tendance se poursuive pour les années futures. Concernant les investissements, il faut souligner le suivi très précis que notre commune a fait concernant les coûts de construction du complexe de Dessous-l'Eglise qui a permis de réaliser une économie de 3,3 millions. Ce qui est bien loin d'être négligeable. A part cette économie la baisse des investissements s'explique aussi par différents reports portés à l'exercice 2016. Les indicateurs financiers quant à eux s'améliorent, mais notre degré d'autofinancement reste tout de même insuffisant et notre dette ne cesse d'augmenter. Pour preuve, l'endettement net par habitant se monte à Fr. 4'758.-- pour 2015, augmentation de Fr. 309.-- par rapport à 2014, et cet endettement reste encore modéré mais le jour où on atteindra les Fr. 5'000.-- il sera considéré comme important. Nous devons donc restés très attentifs aux futurs investissements : STEP,

caserne des pompiers, tracé de l'AOMC, rte de l'Epine etc... et faire preuve d'une grande vigilance pour que notre santé financière soit la plus saine possible. En conclusion, malgré une marge d'autofinancement en nette progression, nous enregistrons toujours une insuffisance de financement. Il est donc plus que nécessaire de poursuivre nos efforts afin de gérer au mieux nos dépenses. Pour cela, il est impératif de pouvoir nous baser sur un plan quadriennal très pointu. Cet outil devrait même être projeté sur environ dix ans afin de pouvoir analyser nos dépenses futures et anticiper au mieux l'avenir de Collombey-Muraz. Suite à ces remarques, l'ADG accepte l'entrée en matière sur les comptes 2015. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Cretton. Autre chef de groupe ? Monsieur Côme Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille pour le PLR. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues. Une bonne surprise ! Voilà comment le groupe PLR peut qualifier les comptes 2015. En effet alors que les budgets successifs s'élaboraient difficilement et selon la tendance alarmante des dernières années, voilà que l'on se retrouve avec des comptes 2015 qui affichent une marge d'autofinancement quasiment doublée par rapport au budget. Evidemment nous ne pouvons que nous réjouir de cette situation qui éloigne un peu le spectre du découvert au bilan et le plan d'assainissement qui était, jusqu'alors inéluctable. Si l'on analyse de manière plus détaillée les raisons de cette agréable surprise, il convient tout d'abord de relever que les dépenses sont maîtrisées par le Conseil Municipal. Il convient donc de féliciter l'exécutif pour sa bonne gestion des coûts, ainsi que pour la qualité de la présentation des comptes avec de nombreux points de comparaisons et des explications détaillées. Les remerciements du groupe PLR vont également à la Cogest pour la qualité de son analyse et ses questions pertinentes qui permettent de défricher le terrain avant la discussion en plénum. Il n'en reste pas moins que demeurent certaines interrogations et remarques du groupe PLR qui appellent des explications plus détaillées de l'exécutif. Tout d'abord, s'agissant des recettes nous sommes vraiment surpris de l'augmentation importante des rentrées fiscales, alors que la tendance des dernières années n'allait pas dans ce sens, à tout le moins. En particulier s'agissant de l'impôt sur la fortune, pouvez-vous nous fournir des éclaircissements sur.. car l'augmentation paraît très élevée ! A quoi est dû ce changement abrupt ? Est-ce une tendance évolutive ? Il est important de pouvoir connaître le trend de ces recettes afin d'aborder le prochain budget avec ces éléments en toile de fond. Dans le cas contraire le budget élaboré ne peut-être que très approximatif. Une remarque du groupe PLR porte sur le report des investissements. En effet si ces reports sont compréhensibles suivant certains projets, on remarque que ces reports sont systématiques année après année. Et à notre avis il y aurait là encore une marge de manoeuvre de l'exécutif pour les planifier au plus juste. S'agissant des déchets, il ressort du rapport de la Cogest que des économies peuvent être réalisées par la mise en place d'une récolte efficiente des déchets verts. Est-ce que la municipalité a étudié une telle possibilité ou est-ce qu'une telle réflexion est en cours ? Quel en serait le coût et serait-ce pertinent et adéquat ? Une autre question relative à l'EMS. L'économie sur la réalisation est importante. Est-ce que tout ce qui était prévu dans le projet de départ a été réalisé, ou a-t-il été renoncé à certaines choses ? Le groupe PLR est également satisfait de constater que notre commune est revenue et la légalité en ce qui concerne le respect du taux d'amortissement. L'endettement net par habitant continue de progresser et devra bientôt être qualifié d'important. Des économies doivent encore et toujours être recherchées et il n'est pas encore l'heure de desserrer l'étreinte à ce sujet. En tout état de cause, le groupe PLR constate que les indicateurs financiers ne s'améliorent pas beaucoup, malgré cet exercice extraordinaire. Partant il convient de rester très prudents, surtout si l'on est tributaire de facteurs que l'on ne maîtrise pas. Nous croyons que c'est là la volonté de la municipalité et de la Cogest et nous espérons que leur prochaine rencontre confirmera cela dans l'élaboration du prochain budget. A ce propos on constate que la municipalité a bien maîtrisé les

charges en réalisant des économies qui lui ont notamment été demandées par les groupes de ce Conseil Général, en particulier le groupe PLR. Prenons un exemple, la rubrique générale 31, sur laquelle nous sommes depuis toujours intervenus. Pour les comptes 2015, elle correspond à peu près au compte 2014; on s'aperçoit donc que les nombreuses interventions de notre groupe et nos amendements au budget étaient entièrement justifiés. De plus, de nombreux postes d'économie portent sur des rubriques de moins de Fr. 30'000.-- On s'étonne dès lors de tant de combats lors du budget alors qu'au final la municipalité a pris à son compte nos remarques et c'est là, l'essence même de la plus-value d'un Conseil Général, ce qui est réjouissant et nous espérons que cela restera l'esprit la municipalité lors du prochain budget. En effet à quoi bon faire des séances interminables où il est combattu non seulement le bien-fondé de nos amendements, mais en plus le droit même de les proposer, pour au final se rendre compte que la municipalité, malgré le vote combatif qu'elle a gagné, les réalise? Tant mieux pour tout le monde et surtout pour la commune, mais nous espérons à l'avenir que nos amendements recevront un meilleur accueil, dès lors que les faits démontrent aujourd'hui leur bien-fondé. Cela évitera une séance du budget trop longue et montrera au contraire que nous disons exactement la même chose que la municipalité. C'est cela, travailler ensemble. Dans cet état d'esprit, le groupe PLR annonce qu'il entre en matière sur les comptes et qu'il les approuvera bien évidemment.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Vuille. Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC. Après avoir pris connaissance des résultats des comptes 2015 de notre commune, le groupe UDC est en grande partie satisfait de l'exercice et accepte l'entrée en matière.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Vannay. Madame Knubel !

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel, cheffe de groupe du PDC. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe PDC, après avoir examiné les comptes 2015, se réjouit de l'amélioration de la situation financière de notre commune. Nous saluons les efforts d'économies faits par la municipalité et constatons avec soulagement l'embellie de la marge d'autofinancement. Oui, la dette par habitant est importante même si elle reste mesurée, mais comme déjà relevé par notre groupe, les investissements effectués ou à effectuer sont nécessaires et contribuent au bien-être de chaque citoyen de notre commune et au bien vivre ensemble. Nous remercions au passage les élus de ce plénum qui ont compris lors du vote du budget 2017 que l'augmentation d'impôts demandé par la Cogest et l'ADG était prématurée. Ce qui est largement confirmé par le résultat de 2015, non de 2016, pardon, excusez-moi ! Notre budget 2016. Un petit mot encore pour tout ceux qui avaient si peur d'être muselés par une réduction du montant alloué au Conseil Général lors du vote du budget 2015, vous avez sûrement pu remarquer que la réduction réelle des coûts a été de Fr. 21'800.05 ct. Soit, un peu plus que l'amendement déposé par notre groupe à ce moment-là. Preuve que nous pouvons travailler tout aussi efficacement avec moins de budget.

Pour conclure, la situation s'est améliorée mais il reste important de garder le cap et de poursuivre les efforts, pour retrouver une réelle sérénité financière dans le ménage communal. Le groupe PDC remercie la municipalité pour son message clair et détaillé, la Cogest pour son travail et son rapport et accepte évidemment l'entrée en matière.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Knubel. Quelqu'un dans l'assemblée conteste-t-il l'entrée en matière sur les comptes 2015 ? Ce n'est pas le cas.

L'entrée en matière étant acceptée nous allons passer à la discussion de détail. Nous allons passer en revue le message du Conseil Municipal, le rapport de la fiduciaire, les annexes et divers, les comptes de fonctionnement puis les comptes d'investissements. Pour être plus pragmatique, je vais passer en revue les différents comptes fonctionnels. Par contre, le vote final aura lieu en bloc.

J'ouvre la discussion de détail. Avez-vous des remarques ou des questions au sujet du message du Conseil Municipal? Monsieur Vannay ! Peut-être plus tard. Alors question pour le message du Conseil Municipal ? Ce n'est pas le cas.

- Avez vous des remarques ou des questions pour les indicateurs financiers page 13 et 14 ? Ce n'est pas le cas.
- Avez-vous des remarques ou des questions pour l'aperçu des principaux éléments du compte annuel 2015 de la page 15 à 30 ? Ce n'est pas le cas.
- Avez-vous des remarques ou des questions pour les amortissements, crédits d'engagement et crédits complémentaires de la page 31 à 34 ? Ce n'est pas le cas.
- Avez-vous des remarques ou des questions pour le bilan au 31 décembre 2015 de la page 117 à 120 ? Ce n'est pas le cas.
- Avez-vous des questions ou remarques pour le rapport de l'organe de révision de la page 121 ? Ce n'est pas le cas.
- Avez-vous des remarques ou des questions pour les annexes et divers, au 31 décembre 2015 de la page 123 à 133 ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au compte de fonctionnement :

0 administration générale page 36, 37,38, 39, 40

1 sécurité publique page 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48

2 enseignement et formation page 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55

3 culture, loisirs et culte page 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65

4 santé page 66

5 prévoyance sociale page 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73

6 trafic page 74, 75, 76, 77, 78

7 protection et aménagement de l'environnement page 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88

8 économie publique page 89, page 90, page 91

9 finance et impôts page 92, 93, 94, 95 et 96.

S'agissant des pages 97 à 101, avez vous des remarques ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons aux comptes d'investissements

0 administration générale

1 sécurité publique par 105

2 enseignement et formation page 106

3 culture, loisirs et culte page 107

5 prévoyance sociale page 108

6 trafic page 109

7 protection, aménagement du territoire page 110, page 111, page 112

9 finance et impôts, page 113

S'agissant des pages 114 à 119, avez-vous des remarques ? Ce n'est pas le cas. Personne ne réagit ! Etes-vous sûrs que mon micro fonctionne ?

Alors nous entamons le débat final. Y a-t-il encore des questions ? Je passe la parole à l'assemblée. Monsieur Schmid !

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid de l'ADG. Au niveau des frais de fonctionnement, on peut comparer les comptes avec le budget ou la planification. Prévoir au budget des charges supérieures et des recettes inférieures est de bonne guerre et respecte le principe de prudence. Mais après trois exercices la meilleure comparaison est d'année en année. Si on compare les exercices 2013, 2014 et 2015 au niveau du compte 30 "charges de personnels" on constate une progression de 4,3 %, au niveau du compte 31 "biens, services et marchandises" 5,89 %. La population elle, a augmenté de 8,09 %. On peut donc dire que la progression des charges sur le personnel et les biens, services et marchandises est contenue et maîtrisée. Au niveau des impôts de fortes évolutions sont constatées. Mais comme aucun contrôle sérieux ne nous est autorisé, nous ne pouvons pas donner d'explications rationnelles. Au niveau des investissements, les comparaisons ne peuvent se faire que par rapport au budget. A ce niveau, on peut affirmer que l'exercice n'est pas maîtrisé. De trop fortes différences sont constatées entre les budgets et les comptes. En effet, en 2013 le budget des investissements nets est de Fr. 21'117'000 millions et les comptes 12'932'000 millions, soit une différence de 8'185'000 millions. De 2014 la différence est de près de 9 millions et en 2015 de 6'281'00 millions et cela toujours dans le même sens.

Certes, la construction de l'EMS et de l'école de Muraz ont coûté moins cher que le budget le prévoyait, mais cela n'explique de loin pas ces grosses différences. Les investissements sont reportés ou annulés en cours d'année. En 2013 la Cogest avait suggéré à la municipalité de procéder à une planification des investissements sur dix ans. Nous avons même mis à disposition un programme utilisé par la commune de Sierre, il n'y avait rien besoin d'inventer, mais seulement de prendre le temps de l'analyse et de compléter les chiffres. Nous avons reçu une fin de non-recevoir. Souvent on parle de marge d'autofinancement idéale. Une marge d'autofinancement idéale est celle qui permet de contenir ses dettes et de préparer l'avenir. Par exemple en 2015 avec plus de 5 millions de marge d'autofinancement, on continue de s'endetter parce que les investissements nets avec 9'288'000 millions sont supérieurs à cette marge. On le voit, il est donc primordial à l'avenir de planifier de manière plus rigoureuse nos investissements. Quant à la phrase contenue dans le rapport du Conseil Municipal qui dit "le Conseil Municipal a toujours pris le parti, malgré les recommandations parfois insistantes, notamment de la Cogest, de refuser la solution de facilité par rapport aux impôts, afin de penser aux citoyens". Cette affirmation tient plus du propos électoraliste que d'une juste analyse. Qui gère la commune jour après jour, semaine après semaine et mois après mois ? C'est le Conseil Municipal et plus particulièrement le Président de la commune. La Cogest se réunit pour les comptes et le budget, demande des précisions et une fois tous les compléments d'informations reçus, produit son analyse en fonction des chiffres donnés par le Conseil Municipal. Effectivement, si la marge d'autofinancement est supérieure de 77 % au budget et que les investissements nets comportent d'énormes différences par rapport au budget, cela devient difficile pour la Cogest et le Conseil Général de donner une direction. Et pour répondre au Conseil Municipal, heureusement que le Conseil Général n'a pas suivi ses recommandations et a maintenu les chèques-famille. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Schmid. Je passerai la parole au Président de la municipalité pour répondre, enfin je regarde si dans la salle, y-a-t-il d'autres questions ou observations ? Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC. Bonsoir tout le monde, j'ai oublié de vous dire bonsoir avant. Comme annoncé dans l'entrée en matière le groupe UDC est satisfait du résultat même si la situation ne nous permet tout de même pas de fanfaronner à tout va. Ces prochaines années se doivent être des années d'économie afin d'assainir notre situation financière. Nous nous rendons compte des efforts fournis par la municipalité et saluons le travail effectué durant l'exercice. Aujourd'hui, nous pouvons nous rendre compte qu'une gestion plus rigoureuse est réalisable notamment concernant les natures 30 et 31. La facture sociale retient tout de même notre attention tout en sachant que la commune n'a pas réellement d'emprise sur les subventions accordées. Nous demandons donc au Conseil Municipal de mieux évaluer le budget 2017. Une anticipation de la hausse des coûts est nécessaire vu la situation. Chaque budget a été étudié attentivement au sein de notre groupe et des propositions d'économies concrètes et réalisables ont été présentées. Nous sommes convaincus que des efforts supplémentaires doivent être pris en considération notamment les chèques-famille qui doivent être suspendus jusqu'à une réelle amélioration de nos finances. Nous avons combattu les hausses d'impôts voulues ces dernières années et avec raison. Nous pouvons le constater aujourd'hui, n'en déplaise au groupe PLR et ADG. L'UDC a su faire confiance au Conseil Municipal ces trois dernières années et nous en félicitons. L'UDC accepte les comptes 2015.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Vannay. Autres remarques observations dans l'assemblée ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, ADG, contrairement à ce qu'a évoqué le groupe PDC concernant les dépenses du Conseil Général, moi je préfère que nous relevions que le Conseil Général malgré un budget de Fr. 75'000.-- à disposition n'a pas trouvé nécessaire d'utiliser pleinement ce montant proposé car le Conseil Général travaille toujours au plus près de sa conscience et je l'en félicite. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Autres prises de parole ? Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Côme Vuille pour le PLR juste pour répondre brièvement à l'UDC, simplement dire que c'est pas une question de confiance envers le Conseil Municipal je crois que l'on a tous fait la même analyse. Simplement c'était les chiffres, cette année ça tombe bien, les chiffres sont très bons, mais c'était pas le cas précédemment donc notre analyse s'est toujours fondée sur les chiffres et pas une appréciation de confiance envers le Conseil Municipal je crois que le travail des Conseillers municipal !?! a en tout cas pas été remis en question par le groupe PLR.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Vuille. D'autres observations ou questions ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, je rejoins exactement ce que vient de dire le PLR et je l'ai mentionné du reste au départ en tant que cheffe de groupe, on s'est basé effectivement sur des

chiffres qu'on nous avait donnés, donc concernant cette augmentation d'impôt qu'on avait demandée, elle n'était pas tombée du ciel, c'était des chiffres qui étaient là, on voyait que les rentrées fiscales diminuaient et bien tant mieux pour nous si cette année on a une augmentation des rentrées fiscales de Fr. 943'000.-- , on est tout content ! Donc il ne faut pas venir dire qu'on a été méfiant vis-à-vis du Conseil Municipal ou je ne sais quoi ! On s'est basé sur des chiffres. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Cretton. Quelqu'un d'autre veut s'exprimer ? Je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, alors je me permettrai de répondre à ces nombreuses interrogations et questions qui ont été soulevées. Je vais essayer de prendre ces questions dans l'ordre dans lequel elles ont été posées. Je commence par Madame Cretton qui parlait de l'augmentation des charges qui avaient aussi été maîtrisées mais qui sont toujours présentes, ça rejoint aussi l'interrogation d'autres membres de l'ADG. Alors effectivement, et c'est vrai que ça vous l'avez relevé tout à l'heure c'est lié à l'augmentation de la population. Et dans votre groupe, certains se sont même exprimés pour dire que finalement ces dépenses étaient maîtrisées au vu de l'évolution de la population et de l'évolution des dépenses. Vous faisiez allusion aux intérêts intercalaires de Fr. 400'000.-- qui ont amélioré la marge d'autofinancement de notre commune, vous omettez par contre de dire que le fait d'avoir sorti l'EMS du bilan communal a péjoré fortement cette marge d'autofinancement d'un montant supérieur à ces Fr. 400'000.-- donc au final, on s'en sort plutôt bien entre ces modifications comptables.

Ensuite quand on parle de rentrées fiscales, et vous avez fait de nouveau allusion à la hausse d'impôts. A chaque fois, ces rentrées fiscales ce sont des estimations ! Des estimations qui sont faites en fonction de certains critères du canton, en fonction d'estimation d'augmentation de la population et ma foi, on ne peut pas être, on essaie toujours d'être au plus proche de la réalité mais là, il y a toujours une part d'incertitude. Je rappelle juste qu'un budget ça reste un budget ! on essaie toujours de le faire au plus proche, mais ça reste un guide, une ligne directrice et qu'on ne peut pas à chaque fois être au centime près. Peut-être pour tout le monde parce que j'ai eu l'occasion de le dire plusieurs fois à la commission de gestion et puis c'est des interrogations qui viennent, on entend dire : ha attention on a encore de nombreux investissements qui arrivent et des investissements tout aussi conséquents ou presque que ce qu'on a connu jusqu'à maintenant. Donc vous avez cité par exemple la station d'épuration. La station d'épuration elle est devisée à environ 12 millions, mais je rappelle qu'elle est dans des comptes autofinancés puisqu'il s'agit du traitement des eaux usées qui doit être autofinancé, donc c'est l'argent des eaux usées qui paiera la station d'épuration. Vous citez la caserne de pompiers, la caserne de pompiers avec Monthey, qui devrait nous coûter sans le terrain, environ 1,5 millions, échelonnés sur plusieurs années. L'AOMC on devrait payer, si on continue à bien négocier, 1 % de la facture du déplacement, 1 % de la facture du déplacement qui est aujourd'hui devisée à 108 millions. Donc je vous laisse calculer ce que représente 1 % sur 108 millions, échelonné sur environ 5 ans. Si on prend également les aménagements qui seront nécessaires autour, vous avez raison, il n'y aura pas que le déplacement de l'AOMC. Mais ce déplacement-là va prendre 5 ans, ce qui nous permettra d'améliorer la situation financière de notre commune, parce que les gros investissements on arrive au terme de ceux-ci, et puis ensuite de pouvoir donner une marge de manoeuvre à ceux qui viendront après nous pour effectuer ces différents aménagements qui sont liés au déplacement de la ligne par exemple. Enfin juste pour prendre quelques exemples pour dire que c'est vrai, il y a encore des investissements mais le gros des investissements est effectué, est effectivement aujourd'hui effectué. Le plan quadriennal plus pointu sur dix ans. Et puis là, je reprendrai aussi et je remercie au passage Daniel Schmid des nombreux points

positifs qu'il a soulevés concernant les comptes et le travail de la collectivité, mais ce point qui revient régulièrement concernant la planification des investissements. Alors les investissements, on les planifie toujours au plus proche de la réalité. Qu'est-ce qui empêche certains investissements d'être réalisés ? C'est souvent des oppositions et là vous pouvez pas savoir qui va faire opposition un à projet, combien de temps ça va durer. Et on a deux variantes avec ces investissements, soit on dit bon et bien écoutez, comme on n'est pas certain que la procédure sera terminée, on ne met pas les montants au budget puis on le fait fait seulement après et on reporte tout à chaque fois de un ou deux ans ! Ou alors on les met au budget et puis il y a quelques investissements qui ne peuvent pas être réalisés. Et je crois que c'est plutôt la deuxième variante qui est correcte. Vous nous reprochez la planification sur quatre ans, je vous laisse imaginer l'incertitude qu'il y aurait sur 10 ans !

Quand on nous demande une planification quadriennale ou une planification plutôt en détail sur dix ans, moi j'ai vu qu'il y avait des lignes directrices effectivement, auprès de la Ville de Sierre, mais pas des chiffres très précis c'est pas possible. Au vu notamment de l'évolution des coûts par exemple de la construction et puis de l'évolution de la situation mais d'avoir un un plan détaillé des investissements sur dix ans, même dans le privé on ne le fait pas. Même dans le privé on ne le fait pas, je connais un tout cas pas une entreprise qui peut se permettre de faire ça, je connais d'ailleurs très peu d'entreprises qui font des planifications sur quatre ans. Il y en a mais il y en a vraiment pas beaucoup. Et puis c'est un reproche, que du côté de la municipalité nous prendrions très au sérieux, si on était à des niveaux d'investissements faibles. A des niveaux d'investissements faibles, moi je comprends qu'on s'inquiète de dire : « On veut continuer à moderniser notre commune et à donner du travail aussi aux entreprises, à stimuler l'économie », au niveau d'investissements où nous nous trouvons, vous voyez vous-mêmes vous nous dites il faudra maîtriser les dépenses et augmenter les recettes. Donc ce reproche-là, si à chaque fois on met en-dessous de ce qui a été prévu au budget je pense que c'est quand même plus favorable que de prendre une marge en disant bon ben en général on est à 20 % en-dessous, 30 % en-dessous, alors allons-y puis ensuite on dépense d'avantage. Et un dernier élément, je le répète, je l'ai dit aussi à la commission de gestion. Un élément qui influence fortement ces reports de budget c'est les gros projets. Les gros projets, ils sont échelonnés sur plusieurs années et à chaque fois on nous dit ben voilà, l'année prochaine on pense faire 1/3 des investissements. Et puis après ben parfois ça fonctionne pas de cette manière-là, on en dépense un peu moins, mais ce qui est rassurant c'est qu'au final, les budgets sont tenus, ils sont même très bien tenus comme ici et je vais le rappeler une dernière fois, on a pu économiser 3,3 millions par rapport au budget. Donc ce sont des reports d'investissements qui se font en raison principalement de ces gros chantiers et aussi de différentes procédures. Concernant ce qui nous avait été demandé par le groupe PLR, les dépenses étaient maîtrisées merci, une augmentation des rentrées fiscales, les budgets étaient approximatifs je crois que j'ai pu répondre maintenant à cette remarque que les budgets sont faits au plus près de ce que nous avons du côté de la municipalité, parfois ce sont même des appels d'offres qui sont effectués, donc on ne peut pas dire que c'est un budget approximatif. Simplement il y a des reports d'investissements, je crois qu'on a pu y faire allusion donc là, planifier au plus juste, on a déjà parlé de ça. Les déchets verts, concernant les déchets verts, quel serait le coût et l'utilité d'un ramassage et bien ça, ça a été déjà analysé, nous avons déjà une planification de l'ensemble des points de récolte possible, pour les déchets ménagers mais ça pourrait aussi être couplé avec des déchets verts et cette réflexion interviendra en même temps que l'introduction du Règlement sur les déchets que vous êtes en train de traiter parce que ça nécessite aussi des mesures d'accompagnement et pas simplement une mise en place d'une taxe. Donc il y a plein de mesures d'accompagnement. Après, les premières estimations laissent penser que la mise sur pied d'une récolte des déchets verts pourrait être mise en place au même coût que ce qu'il y a actuellement au vu de la diminution du coût de la déchetterie et aussi de la centralisation de points de récolte. Donc on devrait quasiment être à un exercice neutre. Concernant juste les impôts, vous avez fait allusion aux impôts qui

étaient pas explicables également dans le rapport la commission de gestion. Alors les impôts sur la fortune on peut pas tabler sur une évolution si favorable dans la mesure où en 2014 donc il y a un effet combiné qui a joué. En 2014 il y a des taxations sur douze ans qui ont été effectuées, des corrections d'impôts en faveur des contribuables, ce qui a diminué les rentrées. En 2015 on a eu des taxations sur neuf ans en faveur de la commune. Donc on a creusé l'écart, en 2014 l'impôt sur la fortune était plus bas que ce qu'on devrait avoir et en 2015 plus haut. Donc après, on verra en 2016 aussi la situation qui se situera normalement entre ces deux extrêmes.

Ensuite concernant les économies demandées par le PLR et puis la remarque sur le fait de ne pas combattre les amendements parce que le PLR est toujours sur la ligne de la municipalité si je peux me permettre en guise de boutade, plutôt que de déposer des amendements, quitte à les accepter, mais abstenez-vous ! Comme on est toujours d'accord, vous l'avez dit, vous êtes sur la ligne de la municipalité, soutenez-nous ça évitera de perdre du temps en arrivant aux mêmes résultats. Et ça, vous l'avez prouvé aussi en voyant que nous maîtrisons, nous essayons toujours de coller au plus proche, de faire toutes les économies qui sont possibles, on s'est toujours engagé devant vous et c'est là où je reconnais ce qu'a dit le groupe UDC en disant : on a fait confiance à la municipalité ok on peut modifier les chiffres mais nous, on s'est toujours engagé devant vous à faire ces économies, à faire un maximum pour faire ces économies et la preuve, elle est simplement dans les comptes que vous avez.

Concernant la remarque sur le Conseil Général là je m'abstiendrai simplement je profite de vous remercier pour l'effort qui a été effectué, on voit que nous sommes effectivement dans la même dynamique. Concernant Monsieur Schmid, je crois que j'ai répondu quasiment à tout, donc sur les investissements, sur les investissements ça a été fait. La marge d'autofinancement idéale, alors là je crois qu'il y a un moment où on devra se mettre d'accord, je crois que j'ai l'impression que je dis ça lors de chaque traitement des comptes et du budget, on nous demande toujours davantage sur cette marge d'autofinancement et on s'était mis d'accord avec la commission de gestion avec le Conseil Général, pour une marge d'autofinancement et puis chaque année, quand certains remarquent qu'on l'a atteinte, on nous dit : wouhai mais finalement alors faut rajouter 1 1/2 millions et puis après faut ajouter 1 1/2 millions. Je crois qu'il faut aussi être réalistes par rapport à ce qui est nécessaire dans une commune comme la nôtre et en tout cas des marges d'autofinancement comme celles que nous avons cette année sont plus que satisfaisantes et plus que favorables. Sur la remarque du Conseil Municipal, de dire que le Conseil Municipal finalement n'a pas voulu de hausses d'impôts et que ce n'était pas seulement dans le sens du citoyen et je réponds aussi à plusieurs qui ont fait allusion à la question des hausses d'impôts, on constate aujourd'hui, on peut dire ce qu'on veut on s'est basé sur des chiffres, on a vu, on constate aujourd'hui que cette hausse d'impôts n'était pas nécessaire à court terme. Donc il s'agit pas à chaque fois, dès qu'on a vu un chiffre, de réagir tout de suite parce qu'avec les comptes on sait que ça prend un petit peu de temps pour redresser on voit aussi et c'est dans ce sens-là que le Conseil Municipal a fait que de vous dire : "Nous allons épuiser toutes les possibilités d'économies, nous allons nous mettre à niveau avec les taxes qui étaient bien plus basses que ce qui était prévu ou que ce qui couvrait les charges effectives ou alors qui n'étaient même pas en place, comme la taxe déchets, qui a fait long à arriver ! Et d'une fois que nous aurons effectué toutes ces mesures si c'est nécessaire nous augmenterons les impôts." Mais c'était pas une année qui allait dans tous les cas changer l'endettement de la commune de manière significative, c'est la raison pour laquelle nous vous avons proposé de refuser cette hausse d'impôts et la preuve est également là, dans les comptes. Sur la remarque : qui gère la commune ? Alors moi j'avais l'impression il y a quatre ans, que les gens qui étaient favorables au Conseil Général et on voit aujourd'hui qu'il a porté ses fruits, nous avaient bien rappelé que c'était un élément supplémentaire dans la gestion de la commune et nous, on vous remercie ! La commune, elle

est pas gérée seulement par le Conseil Municipal, encore moins seulement par son Président, mais c'est une équipe, c'est une équipe du Conseil Municipal avec l'administration, auquel j'adjoints aussi le Conseil Général. Donc ça, c'est des remarques qui à mon avis sont absolument erronées.

Sur la remarque du groupe UDC sur l'anticipation des coûts du social. Alors là on reprend à chaque fois les chiffres que le canton nous transmet, année après année. Et c'est vrai que souvent le canton, on l'a constaté ces dernières années est trop faible dans ses estimations. Il est trop faible dans ses estimations parce que finalement au social on paie la facture, il n'y a pas un budget qu'on peut respecter s'il y a des gens en plus au social, ben on n'a pas le choix de payer la facture. Mais il faut aussi voir que si on augmente le budget il y a le risque que cela génère un appel d'air et qu'on se dise mais finalement, ce montant est au budget en tout cas c'est ce qui se passe du côté du canton, c'est aussi une des raisons pour laquelle le canton limite ces chiffres au niveau de son budget et les chiffres qu'il transmet aux communes, pour pas dire ben finalement on a un budget de tant, alors dépensons, et puis on a moins d'état d'âme aussi après à dépasser le budget. Et je crois que j'ai tout terminé. Sur les impôts on en a beaucoup parlé et je crois que aujourd'hui on peut remarquer finalement que le travail conjoint, je le répète encore une fois du Conseil Général, du Conseil Municipal a porté ses fruits et va continuer à porter ses fruits. Vous avez décidé des mesures d'économies encore pour cette année.

Vous avez décidé aussi des revenus supplémentaires. Donc là il faudra attendre 2016, mais du côté du Conseil, nous sommes persuadés que nous sommes repartis sur une pente montante même s'il faudra rester très attentifs surtout au niveau de l'endettement.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur le Président de la municipalité, par rapport aux différents Conseillers généraux qui ont posé des questions, est-ce que ça a été répondu ? Monsieur Schmid !

Intervention de Schmid Daniel: Schmid, ADG. Pour revenir à cette marge d'autofinancement, vous nous dites oui mais vous nous avez demandé tant et après tant. Mais comme je l'ai dit, la marge d'autofinancement dépendent des investissements futurs ! Si dans les, dans les cinq ou six ans on nous dit "ho, on ne dépassera pas les 2 millions, c'est clair que 5 millions c'est l'idéal ! Mais si tout d'un coup, d'ici une année ou deux, on dit "ha mais on doit faire ça, on doit faire ça!" et puis on a chaque année 6 à 7 millions d'investissements, 5 millions c'est pas suffisant ! Donc il y a pas de chiffres magiques qui dit "ha, ben si on a 5 c'est formidable, ou bien si on 6, c'est formidable !" 4 ça peut être bon, 5, ça peut être mauvais ! Mais c'est les investissements qui... c'est pour ça qu'on insiste beaucoup sur cette planification pour qu'elle soit le plus proche possible de la réalité, c'est parce que c'est là, étant donné que notre endettement est proche des Fr. 5'000.-- par habitant c'est là qu'on doit être plus, plus sérieux dans la planification. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci de cette remarque. Autres personnes qui avaient posé des questions ? Monsieur Vuille !

Intervention de Vuille Côme: Oui, une autre question que j'avais posée c'était relative à l'EMS, je ne crois pas que ça a été répondu. L'économie, heu était importante, donc est-ce que tout ce qui était prévu dans le projet de départ a été réalisé ou est-ce qu'il a été renoncé à certaines choses. Et je profite d'avoir le micro pour répondre juste sur la petite pique du Président de commune contre le groupe PLR, c'est que mon intervention elle visait simplement à démontrer l'utilité du Conseil Général car je crois que sans

les amendements que tous les groupes du plénum, sans le travail de fourmi de la Cogest depuis quatre ans, je pense que le travail de la municipalité aurait pas été le même, je crois que tout le monde est d'accord aujourd'hui de souligner l'évolution du message, de la qualité aussi des précisions et je pense que le fait de faire des amendements c'est aussi, ça fait partie aussi du travail, on constate que voilà, qu'ils sont souvent combattus, que la discussion elle est souvent âpre, mais au final je pense quand même que ça sert un peu de garde-fou aussi au travail de la municipalité et je pense que même si, heu même si vous pensez le contraire, je pense qu'on vous rend service quand même par le dépôt de ces amendements par les discussions, voyant aussi un peu la tendance au sein de ce Conseil Général quand cela est discuté, que ça passe ou que ça passe pas. Et ça, je ne crois pas que ce soit une question de confiance !

Intervention de Fontannaz Bertrand: Autres Conseillers généraux qui avaient posé une question ? Ce n'est pas le cas alors Monsieur le Président de la municipalité je vous passe la parole.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je commencerai par Côme Vuille, d'abord par l'EMS, c'est vrai je n'ai pas répondu à cette question donc tout a été réalisé tel que prévu dans les investissements. Tout a été réalisé tel que prévu en tout cas dans le fonctionnement et, par contre, il y a un élément qui a été reporté, c'est l'ouverture du foyer de jour. Donc ce foyer de jour que nous souhaitons ouvrir au premier janvier de l'année prochaine. Mais c'est pas des montants qui étaient compris dans les investissements, là il n'y a pas eu d'économies en tout cas pas sur des parties d'EMS ou des salles qui n'auraient pas été effectuées. Sur la remarque concernant l'impact de la commission de gestion et du Conseil Général, j'ai pas l'impression que le Conseil Municipal ait remis en question cet impact, j'aimerais juste vous rassurer, on travaille pas que pour vous ! Donc le Conseil Municipal se pose aussi chaque fois des questions, comment améliorer la situation, comment améliorer le message, il y a d'ailleurs plusieurs propositions qui sont venues spontanément de chez nous, donc on est très heureux quand vous nous donnez des idées, quand vous nous donnez certaines lignes mais on travaille déjà en amont de manière à améliorer la situation que ce soit sur la situation des comptes ou sur, dans ce cas-là, les présentations.

Monsieur Schmid qui nous dit finalement ça dépendra des investissements futurs. Là, j'ai envie de répondre deux choses. D'abord la planification elle est faite. Faut pas laisser penser ici qu'il n'y a pas de planification puis on y va, puis c'est des chiffres qu'on met au hasard pour que, au final et bien le résultat ne soit pas trop mauvais dans le budget ! A chaque fois, on a les projets des années qui viennent qui sont listés avec des estimations de coûts. Et chaque année, lors de l'élaboration du budget et bien le Conseil Municipal, l'administration met à jour cette liste, le Conseil Municipal fixe des priorités ! Priorité une : on met au budget de l'année suivante, deux : on met dans le plan quadriennal et trois : c'est des investissements qu'on reporte plus loin. Donc là, cette planification elle est faite. Il ne faut pas laisser penser qu'il y a absolument rien, puis que finalement on fait ça à la petite semaine. 5 millions, est-ce que c'est beaucoup, pas beaucoup, ça dépend des dépenses qu'on va faire. C'est vrai ça dépend des dépenses qu'on va faire, mais on a déjà une idée ! Vous qui siégez dans la commission de gestion vous le savez. On en parle chaque année lors du débat sur les budgets, lors du débat sur les comptes. On a déjà une vision relativement précise de ce qui nous attend. J'ai répété tout à l'heure certains projets qui sont déjà chiffrés, qui sont déjà intégrés à la planification quadriennale pour la plupart d'entre eux. Et au final qui décidera du niveau d'investissement ? Et bien c'est vous, c'est vous le Conseil Général ! Donc c'est vous qui ensuite allez nous dire : Mais finalement, vos niveaux, votre niveau d'investissements il est trop important et puis on veut dépenser moins cette année ! Mais ce qui est sûr, c'est que si vous nous dites : wouhai, finalement comme on veut dépenser 20 millions par année alors il faut augmenter la marge

d'autofinancement et bien c'est, tout à fait faisable, mais c'est pas réaliste ! Et je crois qu'avec une marge d'autofinancement, on s'était mis d'accord avec la commission de gestion, à 3 millions on avait dit que l'idéal ça pouvait être 4 millions et demi dans les années qui viennent, et bien je crois que là, s'il y a un chiffre qui est donné et qui est donné en fonction de la situation de la commune, la situation actuelle et puis de la situation estimée. Et puis je profite aussi parce que j'avais pas répondu à tout à Monsieur Schmid tout à l'heure, il a refait une attaque sur le contrôle pas sérieux qui peut faire de la situation fiscale, alors effectivement Monsieur Schmid pourra pas aller voir combien chacun d'entre nous paie d'impôt. En tout cas pas sa déclaration en détail et ça et bien je crois que c'est pas le Conseil Communal qui gère la commune, c'est pas le Président qui vont interdire cet élément là, c'est simplement la loi fiscale et il y a un secret fiscal qui fait qu'on ne peut pas voir tout et n'importe quoi. Et ça c'est une simple réalité, tout ce que nous pouvons mettre à disposition nous le mettons à disposition, vous savez que c'est la ligne du Conseil Communal sur l'ensemble des dossiers on essaie d'être le plus transparent possible. Et puis une dernière chose aussi sur les niveaux d'endettements, parce que c'est vrai que ça c'est important qu'on travaille là-dessus mais aussi, j'entendais quelqu'un qui nous disait : "ha mais mon Dieu, alors là, si on est à ce niveau-là il faudra 40 ans pour rembourser !". Oui, peut-être ! Mais des investissements comme un EMS, comme un réservoir d'eau potable, comme une station d'épuration, commune une école, on ne les fait pas pour les dix prochaines années ! Et on ne peut pas demander aux gens d'investir énormément d'argent pour pouvoir faire face à l'augmentation de la population puis ensuite rembourser en cinq ou dix ans les investissements qui sont faits pour une génération, ou une génération et demi, alors bien sûr il faut pas tarder, laisser payer aux générations qui viennent la facture, mais il faut aussi des fois se donner un petit de temps.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur le Président de la municipalité, je pense qu'on a fait le tour ou quelqu'un désire-t-il encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas donc je déclare le débat clos. Conformément à notre Règlement, peuvent s'exprimer le Président de la commission de gestion et le représentant du Conseil Municipal. Je passe la parole à Monsieur Alexis Turin.

Intervention de Turin Alexis: Merci Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Tout d'abord un grand merci à toutes celles et ceux qui se sont exprimés que ce soit dans la salle, tout d'abord les chefs de groupes et ensuite les personnes à titre individuel. Vous avez relevé la qualité du rapport de la Cogest c'est toujours pour nous une satisfaction parce que c'est vrai et je vais venir maintenant faire un petit peu d'histoire c'est que, après coup, c'est facile d'apporter des analyses mais il faut se replacer dans les années précédentes ou votre Cogest est partie avec une feuille blanche ; Première fois qu'on avait un Conseil Général ici dans la commune et on a dû, et bien, se pencher sur l'analyse des comptes. C'est important cet historique parce que, je pense que vous allez comprendre quel chemin a fait la Cogest pendant ces dernières années. Lorsqu'on a examiné le budget 2015, c'était en automne 2014. Et bien la marge d'autofinancement prévue était de 2,88 millions. Comme avec nos discussions avec la commune, l'objectif à atteindre était de 4,5 millions, et bien la Cogest a recommandé au Conseil Municipal de travailler sur les dépenses et aussi sur les recettes, et c'est là qu'a proposé pour la première fois une augmentation éventuelle des impôts de un 1.25 à 1.30 qui nous amenait Fr. 700'000.-- de plus. Ensuite, au printemps 2015, on a eu les comptes 2014. Et puis là peut-être qu'on oublie un peu l'histoire. Les comptes 2014, on avait une marge d'autofinancement de 1 million et finalement la marge qui a été réalisée était de 1,1 millions en 2014, les comptes 2014. Ce qui fait que lors de l'examen du budget 2016, qui a eu lieu en 2015, où la marge d'autofinancement prévue était de 3 millions, constatant que la tendance était vraiment à la baisse, que des impôts la moyenne baissait par contribuable, que les investissements étaient toujours autant nourris, la Cogest vous a proposé cette fois-ci pas une hausse d'impôts de 1 point, c'est-à-dire de 1.25 à 1.35, mais de 2 points, de 1.25 à 1.35, ce qui faisait plus 1,4

millions. A l'époque ça faisait peur à tout le monde ! Et puis aujourd'hui, qu'est-ce qu'on remarque ? C'est que dans les comptes 2015 et bien la tendance s'est nettement inversée ! Et en fait, alors que nous on demandait une augmentation de 1,4 millions avec ces hausses d'impôts, finalement on a eu beaucoup plus puisqu'on a eu 2,7 millions de plus sans augmenter les impôts. Tant mieux c'est magnifique, mais est-ce que la Cogest pouvait prévoir cela pour les comptes 2015 sur la base des exercices et des chiffres qu'on nous a fournis avant ? Et bien non, ce n'était pas possible. Alors comme l'a dit le Président de la commune et plusieurs intervenants ce soir, ce n'est pas le fruit du hasard c'est le fruit d'un travail. Tout le monde a travaillé pour que ces comptes soient bons. Pour nous, comme je l'ai dit, nous restons persuadés, la Cogest c'est vrai que la phrase qui a été citée tout à l'heure par notre collègue Schmid, Monsieur Schmid, je voulais aussi la citer parce que les membres de la Cogest, ils avaient été un peu remués par cette phrase, en disant, qui laissait peut-être sous-entendre que la Cogest ne travaille pas dans l'intérêt des citoyens, et bien nous on avait fait avec les chiffres qu'on nous a donnés. Il faut voir aussi que la Cogest a proposé des éléments, des instruments au Conseil Municipal, notamment celui du tableau de bord et certainement que ça facilite l'analyse des grands projets d'investissements. Faut pas oublier encore une fois un retour dans l'histoire, lors de l'inauguration et de la mise en place de la crèche UAPE, il y a eu un dépassement de 1,7 millions qui n'avait pas été du tout, heu comment dire, appréhendé et prévu ! Aujourd'hui la Cogest, aujourd'hui non, il y a plusieurs années maintenant, la Cogest avait prévu un tableau de bord et on voit qu'avec cet instrument, et bien on peut vraiment suivre au jour le jour ces investissements. Et puis s'il y a des problèmes qui arrivent, réagir immédiatement. Alors certainement que la Cogest a fait, a joué son rôle aussi d'aiguillon ! C'est son rôle aussi mais toujours sur la base des chiffres qui nous étaient donnés.

Je ne reprendrai pas la parole après le vote, parce que je pense qu'il n'y aura pas de surprise, en tous les cas un grand merci à tous ceux qui ont travaillé, au Conseil Municipal bien sûr, qui par sa gestion rigoureuse nous permet ce résultat, à l'administration qui nous fournit les documents dans un délai toujours très court, j'anticipe un petit peu mais merci à vous, les collègues du Conseil Général pour votre future approbation de ces comptes et puis bien sûr, je vais terminer avec les remerciements pour les membres de la Cogest et un petit clin d'œil à notre, j'allais dire rapporteur retraité, non non, heureusement, il est retraité au civil mais pour la Cogest il bosse encore deux fois plus, merci Jürg pour tout le travail que tu as fait et je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Je vous remercie Monsieur le Président de la commission de gestion et je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je serai très court simplement pour remercier aussi tout le monde encore une nouvelle fois, je relève les mots du Président de la commission de gestion, c'est vrai on peut pas tout prévoir, y a toujours une certaine incertitude dans les budgets, c'est une incertitude qu'on doit essayer de limiter, mais qui est présente dans l'ensemble des budgets et peut-être encore plus dans les budgets communaux. Concernant la hausse d'impôts, on constate aussi que c'est une tendance générale dans toutes les communes, vous pouvez voir aussi les comptes des communes valaisannes, on voit que c'est une tendance générale cette hausse d'impôts. Et puis une dernière chose sur la phrase qui apparemment a heurté la Cogest, alors on en est un peu triste si c'est le cas mais je peux vous avouer et vous dire que nous, quand on en avale quelques dizaines dans le même rapport de la Cogest, ben bon, on y est peut-être plus habitués que vous, peut-être je ne sais pas si on doit supprimer ce genre de phrase ou en mettre plus régulièrement comme vous le faites. Pour terminer, je relève aussi ce qui a été dit plusieurs fois, la qualité du message. On a travaillé aussi ensemble durant ces trois dernières années pour améliorer le message, pour qu'il soit plus utile et

utilisable pour vous, que ce soit sur le budget ou les comptes et j'ai l'impression qu'aujourd'hui on est arrivés à un niveau satisfaisant qui permet d'effectuer un travail rapide de part et d'autre. Et puis une dernière chose, comme on est sur le bilan un peu de l'année 2015, ce n'est pas directement les comptes mais nous avons effectué comme l'année dernière un rapport d'activités, vous savez que nous, du côté de la municipalité, souhaitons dire ce que nous avons fait ! Montrer ce qu'on a bien fait et ce qu'on a moins bien fait, que ce soit avec le plan de législature sur les 4 ans ou les rapports d'activités, donc il est tout chaud d'aujourd'hui, vous le retrouvez sur le site internet dès demain, je vous encourage à aller le voir. Alors merci beaucoup et bonne soirée à tous.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur le Président de la municipalité, je passe donc au vote et demande aux scrutateurs de prendre place. Les Conseillers généraux qui acceptent les comptes 2015 sont priés de se manifester en levant la main. Abstentions ? Refus ? Merci. Les comptes 2015 sont donc acceptés à l'unanimité. Je passe au point 5 de l'ordre du jour "Informations de l'Exécutif" et je passe la parole au Président de la commune.

5. Informations de l'Exécutif

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, deux informations de mon côté ensuite une information de mon collègue Mikaël Vieux. Première information, je vous laisse noter la date du 16 décembre 2016 pour la soirée de remerciements des commissions et du Conseil Général ainsi que de l'ensemble des élus de la justice et du Conseil Communal donc le 16 décembre aux Perraires. Deuxième information, c'était aussi une demande du Conseil Général, la révision des statuts du personnel communal. Alors cette révision des statuts elle est aujourd'hui sous toit. Le Conseil Municipal l'a validée, elle a nécessité parce qu'il y a différents changements j'en prends un ou l'autre : une augmentation d'une heure hebdomadaire du temps de travail pour le personnel de l'administration, une souplesse sur les congés de manière à ce que l'administration soit ouverte lorsqu'il s'agit pas de congés généraux c'était aussi des souhaits de votre Conseil, ainsi que différentes modifications également de ces statuts. La modification de ces statuts elle a aussi un élément complémentaire c'est que depuis l'année prochaine parce qu'en fait il rentre en vigueur depuis l'année prochaine ces statuts, au début de la nouvelle législature et bien il y aura des contrats de travail, aujourd'hui il n'y avait pas de contrat de travail entre les employés de l'administration et le Conseil parce que c'était des décisions du Conseil Communal c'est une pratique qui est assez courante dans les administrations notamment auprès du canton et bien là, il y a des contrats. Ce qu'il fait que nous avons dû résilier les rapports de travail avec tous les employés communaux et nous avons transmis en même temps ce jour au chef de service la lettre de licenciement, enfin de résiliation des rapports de travail et le nouveau contrat aux mêmes conditions que ce qui était avant, donc il n'y a pas de modification sur les conditions de travail, en tout cas de conditions de niveau de salaire ou autre. C'est simplement formel où les gens sont licenciés et rengagés aux mêmes conditions, par contre sous les nouveaux statuts.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Communal. Je voudrais vous donner une information par rapport au PAD des Chauderets-Sablière, donc pour concrétiser en fait le dossier nous avons trouvé un accord entre les propriétaires et la commune. En date du mois de mars 2015, on avait proposé une convention avec les propriétaires pour les aider à avancer sur ce dossier en leur avançant les frais, en fait d'études. Donc on avait soumis une convention. Aujourd'hui, cette convention est signée c'est ce qui va permettre en fait de préparer le dossier au vu de la mise à l'enquête, voilà. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Vieux. Un autre Conseiller Communal désire s'exprimer et donner des informations ? Ce n'est pas le cas. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour : "Question" Mais avant de passer la parole à la salle, je demande au Conseil municipal s'il a des réponses différées à fournir aux questions de la séance plénière du 21 mars 2016 ? Ce n'est pas le cas, alors je passe la parole maintenant aux Conseillers généraux qui peuvent poser des questions à la municipalité. Monsieur Angst !

6. Questions

Intervention de Angst Stéphane: Stéphane Angst, j'ai une question mais ça pourrait être fait dans les divers mais je pense que ça ne pose pas de problème si c'est dans les questions. Alors, je me posais justement plusieurs questions sur l'entretien à moyen et puis à long terme des canaux de drainage de la plaine situés sur notre commune. Ces dernières années, nous faisons face de plus en plus à des situations météo extrêmes avec notamment de fortes pluies au printemps, ce qui a eu pour cause à plusieurs reprises un élèvement maximum de certains de ces canaux, entre autre celui de la Roselette à Illarsaz. Suite à cela, des caves ont été inondées, certains écoulement d'eaux ne se faisaient plus et de nombreuses cultures ont été noyées. N'oublions pas que le rôle premier de ces derniers, construits grâce à un travail de titan pendant la deuxième guerre mondiale, était justement de drainer la plaine du Rhône afin, heu... afin de rendre ses terres fertiles, cultivables et aussi habitables, ce qui en fait aujourd'hui sa richesse. C'est pour cela que je me demande si une réflexion justement globale à moyen et long terme est prévue ou alors nécessaire, afin d'entretenir ces canaux au mieux pour que leurs écoulements soient et restent optimales. Car en effet les berges sont régulièrement fauchées, mais cela n'empêche pas que certains lits sont en piteux état et s'enherbent très vite au printemps ce qui cause certainement aussi un mauvais écoulement parfois.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, alors effectivement, il y a des entretiens qui sont effectués, s'il y a d'autres mesures à prendre on est tout à fait prêts à les prendre, je ne sais pas s'il y a vraiment une question, c'est plutôt peut-être lors de l'élaboration du budget de l'année prochaine de faire le point de la situation, est-ce qu'il y a des endroits qui nécessitent une action urgente du côté des canaux de drainage ? Juste au passage concernant aussi les différentes inondations qu'il y avait eues, ce n'était pas lié qu'aux canaux de drainage, on sait qu'on avait aussi des situations à régler sur les réseaux d'eaux claires et que ça, ça joue aussi un rôle en fonction de l'endroit où partent ces eaux claires pour qu'ils ne saturent pas le réseau mais effectivement, il y a aussi les canaux qui sont concernés.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci, Monsieur Angst !

Intervention de Angst Stéphane: Oui alors peut-être juste, Stéphane Angst, ouai en effet parce que c'est vrai que ben là, ils ont été fauchés donc ils sont propres, mais quand on a eu ces fortes pluies et bien cette année et puis l'année passée aussi fin avril, les fauchages n'avaient pas encore été faits et on voyait vraiment que l'eau stagnait puis ne s'écoulait pas dans le fond du lit. Alors peut-être juste la partie du bas, peut-être la faire un peu plus tôt au printemps, il n'y a pas besoin de faucher tout le canal jusqu'en haut, mais peut-être au moins la partie du bas et le lit, l'entretenir peut-être un peu plus régulièrement ou comme ça, mais après c'est peut-être aussi une future réflexion pour la commission

agricole, que je crois n'a pas trop de travail ces derniers temps voilà, ça peut peut-être être mis là-dedans.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur Angst, autres questions pour la municipalité ?
Monsieur Schmid !

Intervention de Schmid Daniel: [...Défaut micro...] Lors de l'élaboration du projet, il me semble me souvenir que le vote au niveau fédéral devait intervenir lors de la séance de juin 2016 pour le budget de législature 2017-2020, est-ce que ça a été le cas où ?

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur le Président de la municipalité !

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je sais pas à quel titre je dois répondre mais non, donc il y a pas eu de vote sur ces montants-là ! Maintenant, par contre les montants, donc, pour être très clair la procédure aujourd'hui : les montants globaux, ils étaient intégrés dans le fond de l'infrastructure, le fameux « FIF » qu'on a voté il y a environ une année et demie, le fond d'infrastructure ferroviaire et dans ce contexte-là ensuite y a des priorités qui ont été fixées pour les différents investissements par la Confédération en fonction des propositions du canton. Donc ça, ça devrait venir normalement l'année prochaine mais toutes les informations qui nous viennent des CFF sont positives pour l'AOMC. Donc on nous dit que le déplacement de la ligne AOMC est quasiment acquis, quasiment garanti avec un financement à 90 % de la Confédération. Mais quand j'ai dit tout à l'heure qu'il fallait négocier sur le 10 % qui reste nous sommes en train de négocier avec le canton qui semble d'accord avec notre proposition et qui prennent 70 % du 10 % à sa charge donc 7 % à sa charge et les 3 % restants seraient à répartir entre Monthey et Collombey-Muraz et là nous sommes déjà mis d'accord 2/3 Monthey 1/3 Collombey-Muraz. Mais là nous attendons encore les décisions formelles du côté de Berne.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur le Président de la municipalité, autres questions ?
Ce n'est pas le cas, nous passons au point 7, divers.

7. Divers

Intervention de Fontannaz Bertrand: Point 7 "divers". Mais avant de passer la parole à l'assemblée, je vous informe qu'une fois notre séance terminée, Pascal et Véronique Cottet vont nous faire une démonstration et nous donner des explications sur l'utilisation (j'y arriverai) d'un défibrillateur. En effet, j'ai pensé que compte tenu du fait que le postulat pour une amélioration du taux de survie en cas d'accident cardiorespiratoire déposé par Cédric Perret, a été accepté le 21 mars 2016 par le Conseil Général, il pouvait être intéressant de bénéficier de leurs connaissances sur le sujet et de recevoir une instruction sur le sujet. Je vous invite chers collègues à y participer et vous aussi, les gens du public et les Conseillers municipaux à participer et les remercie d'ores et déjà pour leur disponibilité. De plus, je vous informe qu'il y aura à ce sujet une initiation au Corbier les 7 et 28 septembre de 19 heures à 21 heures. Le 7 et 28 septembre de 19 heures à 21 heures au Corbier.

Ceci étant, je passe la parole à l'assemblée. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, Nathalie Cretton. Monsieur le Président de la commune, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux ainsi que tous nos chers collègues du Conseil Général et Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, étant très sensible à l'environnement, je suis intervenue à plusieurs reprises en avril et en juin 2013 et ainsi qu'un mars 2014 au sujet de l'utilisation des herbicides sur notre commune. La municipalité m'a informée que des personnes de la voirie allaient suivre des cours pour abolir l'utilisation de ces herbicides. En effet, l'interdiction d'utiliser ces produits s'applique aux communes depuis 1986. Ils sont totalement interdits, "heu, s'il te plaît Yves" ils sont totalement interdits sur toutes les routes et chemins y compris les bordures de trottoirs, les caniveaux, toutes les places, places de parc et à leurs abords ainsi que sur les talus et les bandes vertes, le long des routes et les voies ferrées. Cette interdiction comme vous pouvez le voir est exigée par l'OFEV. Puis elle est aussi réglementée à l'annexe 2.5 de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques. "S'il vous plaît, la deuxième", merci ! Je ne suis pas intervenue en 2015 afin de laisser le temps aux personnes de la voirie qui ont suivi ces cours, de mettre en application ce qu'elles avaient appris. D'ailleurs Monsieur Planchamp m'avait répondu que la commune travaillerait de concert avec la voirie pour se mettre en conformité avec l'OFEV. L'OFEV, c'est donc "l'Office Fédéral de l'Environnement" si jamais. Aujourd'hui, en 2016, le constat est tout simplement décevant. Effectivement, nous continuons à utiliser ces herbicides qui sont totalement interdits pas la loi. N'étant donc pas du tout satisfaite de la manière dont sont traités les abords de nos routes, je me suis informée auprès de Monsieur Fonarx. Comme chacun le sait, Monsieur Fonarx, c'est le chef de la section seule à l'Office Fédéral de l'Environnement. Pour savoir ce qu'il était possible de faire afin que notre commune abolisse totalement l'utilisation de ces herbicides. La réponse fût très clair et sans équivoque de la part de ce Monsieur Fonarx. Il m'a dit : il faut déposer plainte. Alors je souhaite pas en arriver là hein ! Alors ça c'est clair ! Je suis convaincue que notre commune va se mettre très rapidement en conformité et qu'elle saura profiter au mieux du document suivant, « Yves s'il te plaît », qui est mis à disposition par l'OFEV et qui propose 10 alternatives aux herbicides. Je compte donc sur notre commune afin qu'elle fasse preuve de responsabilité et qu'elle supprime au plus vite ces produits illicites, afin qu'elle préserve notre santé et notre environnement et qu'elle respecte nos lois en vigueur. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Cretton, je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs moi je regrette que Nathalie Cretton ne fasse pas allusion à la réponse que Les Verts de Collombey-Muraz ont reçue à leurs interventions auprès de la municipalité, où la municipalité rappelle simplement que les fameux cours auxquels vous faites allusion ont été effectués par le personnel de voirie, qu'il y a des cours de répétition qui sont effectués et qu'il s'agit, dans le cas présent, d'une erreur du personnel de voirie *auxquels* nous nous sommes engagés, finalement, à répondre rapidement et à corriger rapidement. Donc ouai, vous avez raison c'est sûrement pas la seule erreur que le personnel communal ou les élus font, je relève quand même au passage mais tout en respectant la législation que c'est des endroits qui sont difficiles à traiter que c'est pas un emploi généralisé de ce type de produit sur notre commune, et vous avez montré très bien au fond d'un treillis où il y a une toute petite bande herbeuse, ben on sait qu'on peut, on va la traiter différemment. On sait que ça coûtera plus cher, donc on va trouver de nouveaux produits biodégradables et nous avons engagé dès le premier juillet prochain d'ailleurs une personne qui vient du domaine et qui pourra aussi nous appuyer dans ce dossier-là. Et puis au passage vous me donnerez l'adresse de Monsieur Fonarx que je puisse avoir un petit contact avec lui !

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Monsieur le Président de la municipalité. Madame Cretton, je vous passe la parole une deuxième fois !

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, alors si vous allez sur le site de l'OFEV, puis vous regardez les... il y a automatiquement tout son, donc son adresse mail, vous pouvez sans autre, et même lui parler de vive voix hein ! Donc il y a aucun souci, donc je suis tout à fait en ordre avec la réponse qu'il m'a transmise. Donc je remercie déjà la municipalité, effectivement, nous avons reçu une lettre, mais pour moi, il était très important que tout le Conseil Général soit au courant, ainsi que les médias, comme quoi on a aussi des interventions qui sont peut-être aussi pertinentes. Donc voilà, et puis encore une autre petite remarque dans le budget 2016, on a donc budgétisé une armoire pour mettre justement ces produits phytosanitaires pour Fr. 3'000.-. Donc voilà, c'est à la rubrique de 622.311.00 du budget 2016 où effectivement on a encore acheté une armoire pour pouvoir mettre des produits phytosanitaires qui sont justement bannis au niveau de l'Office Fédéral de l'Environnement. Voilà, merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci Madame Cretton, autres prises de position dans l'assemblée ? Monsieur Perret !

Intervention de Perret Cédric: Bonsoir, Cédric Perret du PDC. Petite question, quels seront les moyens mis à disposition de la population pour la vie par rapport à l'initiation au Corbier, pour la réanimation cardiaque. Est ce qu'il y aura un tout-ménage, est-ce que ce sera sur le site communal, comment la population pourra être mise au courant de ces deux dates ?

Intervention de Fontannaz Bertrand: Monsieur le Président de la municipalité !

Intervention de Buttet Yannick: Oui, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ben il faut juste nous transmettre les dates qui sont prévues pour ces initiations, parce que on n'est pas au courant, forcément du détail de ces dates, et ensuite on trouvera le moyen de mettre de la publicité, probablement déjà sur le site internet et puis ensuite s'il y a d'autres moyens de publicité ben on peut les utiliser.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Autres prises de parole ? Véronique Cottet !

Intervention de Cottet Véronique: Véronique Cottet, pour juste répondre à Cédric Perret que déjà deux soirs d'initiation avaient été faits aux Neyres, deux soirs d'initiation à Illarsaz et puis qu'on avait fait de la pub et puis que ça n'avait posé aucun problème. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand: Merci pour ces précisions, autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas. Il est 21.23 heures ça vaut la peine de le relever pour une fois ! Vous voyez qu'à Collombey-Muraz aussi on peut siéger rapidement. La presse, je répète 21.23 heures, à part ça, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et du public et de la presse, il me reste qu'à vous remercier et à vous souhaiter une bonne fin de soirée et un bel été. Merci.

La séance se termine à 21h23.